

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, 11 avril 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le Département reste le premier partenaire du monde associatif**

Alors que la commission permanente qui s'est tenue ce jour a été appelée, sur proposition de la présidente Sophie Borderie, à valider les premières attributions de subventions pour 2025, les 4 élu-e-s de l'exécutif départemental –Jacques Bilirit, Marylène Paillarès, Laurence Lamy, Emilie Maillou- en charge des politiques liées au monde associatif ont tenu en toute transparence à dresser un état des lieux et tracer les perspectives d'avenir.

#### ⇒ **Le choix de rester le premier partenaire du monde associatif**

Le Département de Lot-et-Garonne est reconnu pour son niveau d'intervention soutenu en faveur de la culture, du sport, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Cette politique dynamique et novatrice s'illustre notamment par la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques, le développement des archives départementales, la mission de lecture publique ou encore le développement maîtrisé des sports et loisirs de nature...

Essentiellement tournée vers les associations, les communes et intercommunalités, l'intervention départementale est bien souvent déterminante pour l'animation de nos territoires.

Aussi, malgré le contexte national et les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités, la majorité départementale a souhaité maintenir un haut niveau de soutien à ces acteurs. Et ce de manière volontariste, en dépit du fait qu'il s'agisse de compétences dites « facultatives » et que de nombreuses autres collectivités du territoire national ont choisi de mettre fin, totalement ou en partie, à ce soutien.

Aussi, malgré une baisse de l'ordre de 24 % en fonctionnement, ce sont encore **4 millions d'euros** (fonctionnement et investissement) qui seront consacrés au monde associatif en 2025 !

Il est à souligner que ce haut niveau de soutien est aussi rendu possible par un effort sans précédent de la collectivité qui s'est appliquée à elle-même le principe d'exemplarité se traduisant notamment pour 2025 par le principe d'une « année blanche pour l'activité événementielle portée en direct » (Caravane du sport, Nuits d'été, Villes et villages fleuris, Marché aux fleurs...). Cette décision représente 250 000 euros de capacité budgétaire redéployée au bénéfice direct des associations.

## ⇒ **Le choix d'un cap et des efforts partagés**

Les réunions publiques préalables au vote du budget l'avaient mis en évidence, le maintien du soutien aux associations figurant parmi les priorités de la majorité départementale : des efforts, certes, mais des efforts justes et partagés.

De cette volonté découlent les orientations et critères suivants :

- **Pérenniser l'activité économique, notamment au travers de l'emploi.** Encadrées et soutenues par des bénévoles, 9 720 personnes sont salariées dans une association du département. Quelle que soit leur taille, ces associations animent les territoires et rendent des services essentiels à la population. Leurs emplois sont précieux, et ils ne se délocalisent pas. Ils représentent aujourd'hui 11,0 % des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département.
- **Tenir compte de l'activité de formation des jeunes et l'impact de l'activité associative auprès de la jeunesse en général.**
- **Valoriser la qualité partenariale et récompenser la rigueur administrative.** Le choix de préserver le secteur associatif est assorti d'exigences indispensables à la pérennité du système partenarial. Le contexte commande de redoubler de rigueur, à commencer par le respect des délais et la complétude des dossiers.
- **Examiner l'effet levier de l'aide départementale ainsi que le niveau de trésorerie de la structure,** à l'aune de la nature de son activité.
- **Accroître et valoriser l'ingénierie et l'accompagnement des acteurs du territoire,** ne passant pas par un soutien financier direct.

En somme, ces choix opérés par le Département visent à atteindre les objectifs budgétaires assignés sans toutefois mettre en péril le tissu associatif.

## ⇒ **Le choix de l'équité dans la répartition de l'effort**

La démarche a consisté à ce que chaque association, quels que soient son domaine d'activité, ou son niveau de partenariat avec la collectivité participe à l'effort, y compris sur de faibles montants de subventions. Les élus ont, pour autant, refusé un « coup de rabot uniforme et aveugle » qui aurait eu des effets mortifères sur un certain nombre de structures.

Aussi, conformément au souhait exprimé par la présidente du Département, une expertise sur-mesure a été réalisée afin d'apporter des réponses adaptées à chaque porteur de projet.

Au total, cette expertise fine appliquée aux régimes d'aide départementaux du champ associatif aura permis d'atteindre un effort partagé de 800 000 €.

Par ailleurs, accompagnant plus de 800 structures associatives chaque année, il a également été décidé de ne pas engager de dépenses supplémentaires concernant les « premières demandes ». Pour autant, si cet accompagnement ne sera pas financier pour 2025, il pourra se concrétiser par une ingénierie / assistance technique des services en fonction du besoin des associations, de manière à soutenir la structure dans la mise en place de son activité (mise en réseau, formations, mécénat, montage d'événement...).

⇒ **Le choix de prolonger la concertation pour une refondation durable du partenariat avec le monde associatif**

Le contexte national et les contraintes imposées au Département ont démontré la nécessité de refonder en profondeur les relations partenariales entre la collectivité et le tissu associatif, au risque sinon de voir des pans entiers de ces acteurs territoriaux de premier plan ne plus pouvoir être aidés dans le futur. Aussi, pour anticiper et s'inscrire dans une perspective durable, les élus entendent poursuivre le dialogue et aller plus loin.

Dans le prolongement de la démarche de concertation engagée, 3 réunions seront organisées spécifiquement à destination des associations :

- **Mardi 22 avril, à Bon-Encontre**
- **Mercredi 23 avril, à Casseneuil**
- **Lundi 28 avril, à Montpouillan**  
A partir de 19h15

Contact presse :  
**Matthieu Stievet, Directeur de la Communication**  
Tél. : 05 53 69 45 11 / [matthieu.stievet@lotetgaronne.fr](mailto:matthieu.stievet@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Le Département Cœur du Sud-Ouest